

ARRETE n° 2019-19 RELATIF AU BUREAU DE VOTE**RENOUVELLEMENT COMPLET
DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'UFR
ESTHUA, TOURISME ET CULTURE****Collège A, B et BIATSS
Vendredi 8 mars 2019**

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu les statuts de l'UFR ESTHUA, Tourisme et culture modifiés par le Conseil d'Administration le 31 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté 2019-06 du 5 février 2019 relatif au renouvellement complet des représentants du personnel au conseil d'UFR ESTHUA, tourisme et culture.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**ARRETE :**

Le bureau de vote créé en vue du scrutin du vendredi 8 mars 2019 relatif au renouvellement complet du Conseil d'UFR de l'ESTHUA pour les collèges A, B et BIATSS se compose comme il suit :

- Bureau de vote de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture – Bureau 210 (2^{ème} étage)
– 7 Allée François Mitterrand – ANGERS (Ouvert le vendredi 8 mars 2019 de 9h à 17h)

Président : Sylvie DURAND

Assesseures : Carine PRISSET - Gwénaél FREMONDIERE

Fait à Angers, le 1^{er} mars 2019

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé